

Avis adopté

Séance plénière du 23 avril 2024

Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis

Déclaration du groupe CGT

Le rapport au travail évolue et les difficultés à concilier les temps de vie personnelle et professionnelle ont été mis en exergue à la suite de la période Covid. Le droit à la déconnexion, les inégalités de genre, les horaires atypiques, l'intensification du travail et des rythmes ne sont pas qu'un sentiment mais bien une réalité comme le démontrent les 11 000 réponses de la consultation citoyenne.

Les diagnostics sont bien posés dans le rapport, les contrôles accrus, la nécessité de clarifier les zones grises et de mesurer la charge de travail, le manque de reconnaissance et d'autonomie qui engendrent du mal être et du mal travail.

Cela aurait nécessité des réponses plus fortes.

Pour la Cgt, nous considérons que les préconisations de l'avis ne vont pas assez loin pour répondre, au besoin de ralentir, pour préserver notre environnement et la santé mentale et physiques des travailleuses et des travailleurs.

Nous sommes restés prisonnier des dogmes existants en refusant d'aborder la question de la réduction du temps de travail. Nous regrettons qu'un véritable droit à la déconnexion pour toutes et tous ne soit pas imposé par de la norme produite par la négociation d'accord obligatoire protégeant la santé des salariés en subordination.

En renvoyant au niveau européen le besoin de bien définir le temps libre et en ciblant la responsabilité des managers sans leur donner les véritables outils pour mesurer la charge de travail, les préconisations si elles expriment de bonnes intentions, elles sont dépourvues de propositions ayant une portée normative pour les directions d'entreprises. C'est regrettable.

La CGT s'est abstenue.